

FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION PARLEMENTAIRE

Destinataire: CONSEIL
COMMISSION

FR

QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ECRITES
Question orale avec débat (art. 108) <input type="checkbox"/> Heure des Questions (art. 109) <input type="checkbox"/>	Question écrite (art. 110) <input checked="" type="checkbox"/> Question écrite prioritaire (art. 110.4) <input type="checkbox"/>
AUTEUR(S): Anne Laperrouze	
OBJET: L'appellation du "lait de soja" (à préciser)	
<p>TEXTE:</p> <p>Depuis 20 ans, la Commission européenne dérogeait à l'obligation instaurée par l'article 4 du Règlement (CEE) n°1898/87 du Conseil du 2 juillet 1987, qui lui demandait de produire un rapport annuel au Conseil sur l'évolution du marché des produits laitiers et produits concurrents.</p> <p>Le 27 juin dernier, la Commission a publié un rapport sommaire de 6 pages, omettant même d'inclure les données de certains Etats Membres. De plus, elle considère s'exempter définitivement de la rédaction d'un rapport annuel et se propose de le remplacer par une édition qui paraîtrait tous les trois ou cinq ans.</p> <p>Outre ces questions de forme, le contenu du rapport éveille mon inquiétude. Il semblerait en effet, que la Commission ait décidé de fonder son rapport sur « un sentiment général » quant à l'évolution du marché. Il va sans dire que cette « méthodologie » ne permet pas de refléter la véritable évolution de la consommation alimentaire des européens.</p> <p>Ainsi, le rapport n'apporte aucune donnée statistique, aucune évaluation chiffrée sur le marché des produits concurrents aux produits laitiers. La Commission a préféré ignorer ce marché et va jusqu'à le qualifier de « marginal ». Quelles sont les données qui permettent d'évaluer ce marché ?</p> <p>Etant donné la qualité de ce rapport et le manque de données relatives à la consommation des produits alimentaires à base de soja, sur quelle base la Commission refuse-t-elle d'office la possibilité d'amender la liste des exemptions prévues par la décision 88/566 et d'y introduire l'appellation « lait de soja » ?</p> <p>La Commission envisage-t-elle de rédiger un véritable rapport en associant les producteurs du secteur des produits laitiers et produits concurrents à sa réflexion ?</p>	
Signature(s):	Date: 03/10/2007